



dossier chez huissier et retour sté recouvrement forclusion ?

Par **mama04**, le **26/01/2011 à 11:05**

bonjour,
début 2008, j'ai eu 2 dossiers (maison de crédit différente mais meme société)pour un retard paiement qui a été déposé chez l'huissier, j'ai réglé quelques mensualités, en décembre 2010 l'huissier a fait une saisie sur mon salaire pour un des dossiers, je n'ai plus eu de nouvelles du second, jusqu'à hier où une société de recouvrement m'a téléphoné et qui m'a dit que mon dossier avait été renvoyé par l'huissier, dans ce cas est ce que le délai de forclusion peut être pris en compte, merci de votre aide, je n'y comprends plus rien merci

Par **Domil**, le **26/01/2011 à 11:40**

De quand date le dernier versement ?
quel type de crédit ?

Par **mama04**, le **26/01/2011 à 13:37**

c'etait un prêt perso, les derniers versements avaient été fait à l'huissier les derniers datent bien d'un an et demi

Par **Domil**, le **26/01/2011 à 14:13**

La prescription est de deux ans après le dernier versement, donc, dans votre cas, la dette n'est pas forclose.

Par **mama04**, le **26/01/2011 à 14:55**

oui je sais qu'il faut 2 ans, ce que je désire savoir ce qui me perturbe c'est le fait du renvoi du dossier, comment cela ce fait il que l'huissier n'est pas donné suite ??? merci